

Fiche Pratique

Tenue de l'A.V.S.

1) Mon arrivée dans le club

Tout nouvel adhérent devra acheter un « pack tenue » du club à un prix réduit de 50 € (*au lieu de 130€*). Le pack comprend :

- 1 cuissard court à bretelle
- 1 maillot manches courtes
- 1 maillot manches longues

Si l'adhérent ne renouvelle pas son adhésion l'année suivante, il devra rendre sa tenue avant le 30 octobre (début de la nouvelle saison).

Les adhérents du groupe loisir, gravel et cyclo ne bénéficient pas de ces conditions d'achat et d'échange compte tenu du prix de l'adhésion avec licence.

2) Port de la tenue du club

Tout adhérent devra porter le maillot du club lors des compétitions, manifestations et entraînements.

NOTA : Il est fortement conseillé de ne pas porter de sous vêtement sous le cuissard, sous risque de frottement pouvant entraîner des rougeurs, irritations, échauffements, etc. Les couches du cyclisme sont conçues pour un usage sans sous-vêtement.

3) Qui contacter ?

Guillaume LEMPERIERE
06.17.64.87.44
veronique.lemperiere@cegetel.net

ou
Hélène CHANAL
06.72.23.17.22
helene.chanal85@gmail.com

4) Renouveler la tenue, la compléter, etc.

Aucun
bénéfice
pour
l'AVS !

Prix coûtant 2022	
Gants Eté	16 €
Gants Hiver	26 €
Chaussettes	5 €
Collant long	59 €
Corsaire	54 €
Collant échauffement	48 €
Cuissard enfant	40 €
Cuissard adulte	47 €
Veste Hiver	82 €
Maillot manches longues	45 €
Maillot manches courtes enfant	35 €
Maillot manches courtes adulte	38 €
Maillot pro gora M c	44 €
Gilet Eté	48 €
Combinaison manches courtes	73 €
Combinaison manches longues	67 €

Rapport
qualité prix
avantageux

5)

Le détail des tailles pour les maillots et les cuissards des enfants (128 à 152) :

- 128 = 1 mètre 28
- 134 = 1 mètre 34
- 140 = 1 mètre 40
- 146 = 1 mètre 46
- 152 = 1 mètre 52

6) Défauts des tenues, etc.

Pour les adhérents qui rencontreront un problème de tenue (fermeture éclair, coutures etc.) un échange sera effectué dans le premiers mois de l'achat.

7) En cas de chute en compétition ou à l'entraînement

Pour tous les adhérents, en cas de chute en compétition (maxi : 2 fois/an) ou entraînement (maxi : 1 fois/an), le maillot manches courtes et le cuissard court si déchirés seront changés gratuitement.